

Arrêté de la DACS du 7 octobre 2009 portant désignation des membres du jury de l'examen d'accès au stage prévu à l'article R. 321-23 du code de commerce

NOR : JUSC0922772A

La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,
Vu le code de commerce, notamment ses articles R.321-23 et R.321-24 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2007 portant désignation des membres du jury de l'examen d'accès au stage prévu à l'article R. 321-23 du code de commerce,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Antje KRAMER, professeur d'allemand à l'Ecole du Louvre, est nommé en qualité d'examineur spécialisé, en remplacement de Monsieur Heine JESSEN, professeur d'allemand à l'Ecole du Louvre.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 octobre 2009.

Pour la ministre d'Etat, garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés,
et par délégation :
La directrice des affaires civiles et du sceau,
P. FOMBEUR